

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SEVERIN**

Séance régulière de ce conseil tenue, à Saint-Séverin à 20 h, ce douzième jour de mai deux mille vingt-cinq (**12 mai 2025**) au Centre administratif municipal situé au 1986, boul. Place du Centre à Saint-Séverin.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Gérard Vandal, maire
Steve Richard, conseiller
Denis Brouillette, conseiller
Patrice Baril, conseiller
William Guillemette, conseiller
Mélanie Comtois, conseillère

Formant ainsi quorum

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à vingt heures sous la présidence de monsieur Gérard Vandal, maire, et monsieur Stéphane Goulet, directeur général/secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2025-05-52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente session avec ajouts au varia ci-après mentionnés.

1. Ouverture de la session;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2025;
4. Adoption des comptes;
5. Dépôt de la correspondance;
- CIUSSS MCQ
 - Réception d'un montant de 3 800.00 \$ (subvention premier répondants);
- MAMH
 - Dépôt d'un montant de 74 758.07 \$ du MAMH en lien avec le programme PIQM (programme d'infrastructure Québec-municipalités);
- MAMH
 - Confirmation d'une aide additionnelle au montant de 75 000\$ dans le cadre du programme TECQ-2024-2028;
- Acceptation de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi été Canada 2025;

- Refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Desjardins jeunes au travail 2025I du Carrefour emploi Mékinac;
 - Réception du montant de 10 841.00 \$ en lien avec notre compensation (redevance matière résiduelle) pour 2024;
 - Ministères des Transports et de la Mobilité durable du Québec
 - Réception d'une communication concernant le projet d'asphaltage de la route 159 nous informant que nous aurons plus de nouvelles à la fin du mois de mai;
6. Acceptation de la soumission de Les entreprises ALJO LEBEL INC. Concernant la location du lot 5 395 770. Au montant de 575.00\$ pour l'année 2025;
 7. Embauche d'un animateur pour le camp de jour;
 8. Acceptation de l'offre de service de GRH service conseil au montant de 7750.00\$ pour la conception des plans et devis en lien avec le projet de la patinoire;
 9. Acceptation du rapport annuel du schéma de couverture de la régie en couverture incendie;
 10. Félicitations à M. François-Philippe Champagne pour sa réélection;
 11. Varia;
 12. Tour de table;
 13. Questions de l'assemblée;
 14. Levée de la séance;

- ADOPTÉE -

**2025-05-53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2025;**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2025 a été remis au moins soixante-douze (72) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

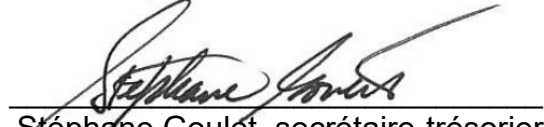
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est résolu que le procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2025 soit adopté.

- ADOPTÉE -

2025-05-54 ADOPTION DES COMPTES;

Il est proposé par monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé Monsieur le conseiller Patrice Baril, et il est résolu que les comptes présentés dans l'analyse des comptes fournisseurs au 30 avril 2025, au montant de 17 278.18 \$, soient approuvés et payés.

Je, soussigné certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2025.


Stéphane Goulet, secrétaire-trésorier

- ADOPTÉE -

2025-05-55 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par monsieur le conseiller Patrice Baril et il est résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin accepte le dépôt de la correspondance.

- ADOPTÉE -

2025-05-56 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LES ENTREPRISES ALJO LEBEL INC. CONCERNANT LA LOCATION DU LOT 5 395 770. AU MONTANT DE 575.00\$ POUR L'ANNÉE 2025);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Séverin a demandé des soumissions pour location de terrain;

CONSIDÉRANT que seulement une (1) soumission a été déposée soit :

Les entreprises ALJO Lebel inc.: 575.00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que l'analyse des documents administratifs a démontré la conformité de la soumission à ce niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé monsieur le conseiller Steve Richard, et il est résolu d'accepter la soumission de les entreprises ALJO Lebel Inc. telle que présentée pour un montant de 575.00 \$ plus taxes

- ADOPTÉE -

2025-05-57 EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Richard, appuyé par madame la conseillère Mélanie Comtois, et il est décidé d'embaucher madame Sarah-Maude Doucet à titre d'animatrice.

- ADOPTÉE –

2025-05-58 8. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GRH SERVICE CONSEIL AU MONTANT DE 7750.00\$ POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LE PROJET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Séverin a demandé des soumissions pour la conception des plans et devis en lien avec le projet de la patinoire;

CONSIDÉRANT que l'analyse des documents administratifs a démontré la conformité de la soumission à ce niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Comtois, appuyée par monsieur le conseiller Patrice Baril, et il est résolu d'accepter l'offre de service de GHR service conseil telle que présentée pour un montant de 7750.00 \$ plus taxes.

- ADOPTÉE –

2025-05-59 9. ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE LA RÉGIE EN COUVERTURE INCENDIE;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a l'obligation d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles.

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a transmis à la municipalité une proposition de schéma de couverture de risques, conformément à l'article 14 de la loi, contenant les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour les atteindre.

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma couverture de risques.

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre.

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4).

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par madame la conseillère Mélanie

Comtois et il est résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la municipalité de Saint-Séverin entérine les objectifs de protection optimale proposés au schéma couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Mékinac. Que la municipalité de Saint-Séverin adopte le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma couverture de risques en sécurité incendie pour les actions qui concerne la municipalité de Saint-Séverin et celles qui concerne la Régie des incendies dont elle est membre.

- ADOPTÉE –

**2025-05-60 FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS-PHILIPPE
CHAMPAGNE POUR SA RÉÉLECTION;**

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin félicite monsieur François-Philippe Champagne pour votre réélection dans le comté St-Maurice - Champlain.

- ADOPTÉE –

**2025-05-61 COMMANDITE DE 150\$ POUR
SÉJOURNELLE POUR UN DÉFILÉ DE MODE;**

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Baril, appuyé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, et il est décidé d'offrir une commandite de 150.00\$ pour le défilé de mode organisé par l'organisme la Séjournelle.

- ADOPTÉE –

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Dépôt au conseil par M. André Carignan au nom du comité « Vent de chez nous – Saint-Séverin » d'une pétition de 318 noms.

2025-05-62 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par, monsieur le conseiller William Guillemette, appuyé par monsieur Denis Brouillette, et il est résolu que la séance soit levée à 20 h 35

- ADOPTÉE -

Gérard Vandal
Maire

Stéphane Goulet
Directeur général et
Secrétaire-trésorier